

modéré et général que possible. Les modifications fiscales que j'ai proposées, hier, n'imposeront cette année au peuple qu'une légère proportion des dépenses causées par nos augmentations de mesures militaires. J'ai trouvé opportun d'accroître l'émission des billets du Dominion afin de nous permettre d'obtenir une quinzaine de millions de dollars que nous ne pourrions emprunter. Sans aucun doute nous allons être dans la nécessité d'emprunter beaucoup, et nous ignorons le montant que nous pourrions emprunter. Nous avons étudié toute la situation. Nous avons pris en considération les sources de revenus que nous a soumises ce soir l'honorable député de Pictou. Le Gouvernement aurait pu proposer un impôt du timbre sur les lettres de change, les billets à vue et les chèques, et aussi, comme il l'a suggéré, une augmentation du tarif postal.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Et un impôt sur le revenu a été proposé par mon honorable ami de Red-Deer (M. Michael Clark).

L'hon. M. WHITE: J'en parlerai tout à l'heure. Quant à ce qui regarde l'impôt du timbre, je ferai observer à l'honorable député de Pictou—et cela s'applique également aux droits de douanes—qu'arrivés à un certain point on ne peut augmenter les droits sans diminuer les revenus. Je ne suis pas certain du tout si une augmentation d'un centin sur le tarif postal n'aurait pas pour effet de réduire plutôt que d'augmenter le revenu. Je ne suis pas sûr, mais tel pourrait en être le résultat. Je ferai remarquer également que l'augmentation du tarif postal atteindrait toutes les classes de la population, parce que, au Canada, toutes les familles se servent de la poste. Quant au prélèvement d'un impôt du timbre sur les documents dont j'ai parlé, il a été démontré que la perception de cet impôt est la cause de grands embarras dans le public de même qu'elle jette du doute sur la légalité des documents. Il s'ensuit des procès.

Parlons de l'impôt direct. Là-dessus les opinions sont partagées. Tout ce que je puis dire c'est que les mesures que nous avons prises sont les seules opportunes, selon nous, pour le moment. Si, plus tard, il devient nécessaire d'étudier d'autres systèmes d'impôt, les propositions de mon honorable ami de Pictou et de mon honorable ami de Red-Deer, de même que celles de l'impôt du timbre et d'autres systèmes adoptés par différents pays, pourront être étudiées par le Gouvernement. Pour le présent, le programme dont j'ai parlé me sem-

ble raisonnable, vu qu'il n'impose qu'un léger fardeau sur les épaules des contribuables et qu'il laisse au Gouvernement la faculté d'étudier plus tard d'autres moyens, si cela est nécessaire.

Mon honorable ami a déclaré que le droit sur le sucre atteindra tous les contribuables y compris les salariés. C'est exact. D'un autre côté, je crois que tous les citoyens du Canada, sans exception aucune, désireront contribuer directement chacun selon ses ressources à cette dépense que le Gouvernement du Canada est forcé de faire pour la défense du Canada et la conservation de l'Empire. Alors, mon impression est que cet impôt ne sera pas critiqué par le public. Je soumets mes vues à la considération de la Chambre, relativement aux observations de l'honorable député de Pictou.

M. CARVELL: Je me rends parfaitement compte que ce n'est pas le temps de discuter les moyens de prélever des revenus ou ce qu'il résultera des impôts proposés. Toutefois, je crains que plusieurs membres de la droite et nombre de contribuables ne s'accordent pas avec le ministre qui prétend qu'un impôt sur le sucre signifie que le public contribuera au revenu chacun selon ses ressources. Le pauvre, en effet, paie plus en proportion que le riche. Si le ministre devait appliquer un impôt sur le revenu, un bon, proportionnellement aux revenus de chacun, alors il s'apercevrait que les contribuables paient chacun selon ses moyens. Plusieurs riches auraient l'opportunité de montrer leur loyalisme et auraient plus de satisfaction qu'avec les impôts proposés. Cependant, ce n'est pas ce que je veux discuter maintenant, parce que je comprends que toutes les mesures actuelles du Gouvernement doivent être acceptées et qu'elles le seront.

Il y a une chose à laquelle je trouve quelque peu à redire. C'est que je ne vois pas la nécessité d'augmenter les droits sur plusieurs des articles affectés par ce qu'il appelle les droits qui sont la conséquence des principales augmentations. Je suis avec lui quand il dit que si l'on augmente le droit sur le sucre on augmente le coût de production des articles du Canada dont le sucre fait partie. Le ministre prétend que pour rendre justice aux manufacturiers, il devrait augmenter le droit sur l'article une fois produit. Mais c'est encore mettre la main dans le gousset du pauvre à cette époque infortunée. Il est tout probable que le montant de l'impôt que le commun des ouvriers aura à payer au pays sera peu